



Souscription d'un ou plusieurs crédits (banque ou maison de crédit)

Par Visiteur

Bonjour!

Que risque une personne qui a souscrit à un ou plusieurs crédits (banque ou maison de crédits) lorsqu'elle décide de rester vivre à l'étranger mais qu'elle ne peut plus réussir a rembourser son crédit? (risques si la personne reste et si la personne veut revenir en france quelques années plus tard)

En vous remerciant!

Par Visiteur

Cher monsieur,

Que risque une personne qui a souscrit à un ou plusieurs crédits (banque ou maison de crédits) lorsqu'elle décide de rester vivre à l'étranger mais qu'elle ne peut plus réussir a rembourser son crédit? (risques si la personne reste et si la personne veut revenir en france quelques années plus tard)

Si la personne revient en France, elle ne risque aucune sanction pénale. Il n'y a donc pas de risque pour que le débiteur se retrouve en prison, ou encore plus généralement, confronter à la Police.

En revanche, il est clair que les établissements de crédits en question vont reprendre la procédure et vont probablement essayer de saisir tous les biens que le débiteur sera susceptible de s'acheter en France, de même que ses rémunérations, ses comptes bancaires etc.

Très cordialement.